

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beaucaire, lundi 20 juillet 2020

Sud Rhône Environnement réuni ses adhérents pour une présentation de l'année écoulée.

Le vendredi 5 juillet 2019, c'est dans les locaux de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence que les adhérents du Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement se sont réunis pour une présentation officielle des chiffres clés de l'année 2018.

Si les performances de tri des différents flux de déchets sont bonnes sur le territoire de Sud Rhône Environnement, la caractérisation, c'est-à-dire, l'identification des déchets présents dans les ordures ménagères, réalisée au premier semestre 2019, a démontré que des progrès peuvent encore être faits : 31% du gisement analysé ne serait pas conforme aux consignes de tri !

Emballages, verre, papiers et Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E) sont présents sur 1 tonne analysée respectivement à hauteur de 13,6%, 5,9%, 4,3% et 7,6%. Les coûts de traitement de ces déchets en dehors de leur filière peuvent coûter cher à la collectivité. Un geste de tri optimal représenterait une économie potentielle de près de 2 000 000€ pour le territoire de Sud Rhône Environnement.

Les déchèteries du territoire accueillent, quant à elles, de plus en plus d'encombrants (+7% en 2018), un chiffre quasi identique pour les déchets verts (6,6%), le bois (+8%) et les D3E (+7,8%). Le carton a quant à lui vu son tonnage augmenter de 11,4% et le plâtre de 13,25% tandis que les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) ont augmenté de 21,4%.

A noter que les DEA font l'objet d'une attention particulière. Ces meubles, matelas, couettes et oreillers, sont récoltés par l'éco-organisme Eco-Mobilier. Ce dernier se mobilise aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire, comme Emmaüs ou le Réseau des Ressourceries, pour que les DEA soient réemployés et réutilisés.

Sud Rhône Environnement travaille en étroite collaboration avec ses adhérents pour capter toujours davantage ce flux et ainsi éviter de lourds coûts de traitement pouvant aller jusqu'à 190€/tonne.

Enfin, les objectifs fixés par l'État à travers la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) et ceux fixés par les Régions Occitanie et PACA Sud à travers leurs Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets ont été présentés à l'assemblée : -13% de DMA* (Déchets Ménagers et Assimilés) en 2025 et -16% en 2031.

Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de passer par une réduction du gaspillage alimentaire et une augmentation du compostage des biodéchets.

Sud Rhône Environnement s'est engagé à réaliser des actions de communication et de nouvelles formes d'animations scolaires ou événementielles pour atteindre ces objectifs. Le syndicat renforcera également sa communication sur les consignes de tri dans les prochains mois.

Retrouvez toutes les consignes de tri sur www.sudrhoneenvironnement.org

*Les déchets ménagers et assimilés regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multimatériaux, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.